



**FINANCES  
PUBLIQUES**

# L'INFORMATIQUE À LA DGFIP LA TOURMENTE NUMÉRIQUE

## 100 % DE NUMÉRISATION DES DEMARCHES D'ICI À 2022

« La révolution numérique constitue une rupture majeure pour la transformation de l'action publique car, en l'utilisant à son plein potentiel, on peut sortir de la contradiction apparente entre deux objectifs majeurs : un meilleur service public et une diminution des dépenses de fonctionnement. »

Cet extrait du rapport CAP 22 confirme l'idée de plus en plus répandue d'une solution miracle à tous nos problèmes : le numérique !

## APRÈS DES ANNÉES D'ERRANCE...

### UNE DÉMARCHE INITIÉE AU NIVEAU INTERMINISTÉRIEL ET ENTAMÉE DE LONGUE DATE :

Dès le début des années 2000, le numérique devait réformer l'État. En toile de fond, des objectifs budgétaires, des suppressions d'emplois...

L'informatique s'est inscrite dans le chantier de la mutualisation des fonctions supports et, ce, non pas au niveau directionnel ou ministériel mais interministériel.

Ainsi en 2015, la Direction Interministérielle du Système d'Information et de Communication de l'État (DISIC) est dotée d'un « N » comme Numérique et devient la DINSIC. Son pouvoir s'est renforcé autour de la coordination des actions des administrations en matière de systèmes d'information.

On aurait pu penser que la lisibilité serait au rendez-vous, que les trajectoires seraient claires, il n'en est rien !

### DERRIÈRE LES AMBITIONS AFFICHÉES, LA DURE RÉALITÉ DE LA NAVIGATION À VUE...

En 2012, la DGFIP présentait le Plan Stratégique Informatique (PSI) en Comité Technique de Réseau (CTR) et la Cfdt concluait :

« La DG doit s'engager. Elle veut restructurer l'informatique, elle doit le faire en totale transparence. Les agents doivent être mis en capacité de porter un jugement sur les conséquences de ce PSI. Conséquences techniques car elles impactent les missions et donc les utilisateurs, mais également conséquences sociales sur les informaticiens, leurs conditions de travail et leurs missions. La Cfdt quant à elle jugera la DG sur ses Choix et sur ses Actes. »

Or, après un essai infructueux de formaliser et de communiquer sa trajectoire informatique dans des délais acceptables, la DGFIP abandonne le PSI !

Pourtant dès 2014, indépendamment du Service SI,

le Service à compétence nationale Cap Numérique voyait le jour. « Ce service est chargé d'une double mission : impulser la stratégie numérique de la DGFIP et assurer la maîtrise d'ouvrage de tout nouveau projet informatique. » (rapport de la Cour des comptes « La DGFIP, dix ans après la fusion »).

### Pour la Cfdt, si Cap numérique assure la partie maîtrise d'ouvrage, nous attendons toujours l'ombre d'une stratégie numérique !

Et pour cause ! Comment peut-on vouloir initier une transformation numérique en baissant de 28 % des crédits informatiques entre 2010 et 2017 ? La Cour des comptes s'en est elle même émue !

### UN IMPACT DIRECT SUR LES AGENTS !

Le maintien de certaines applications vieillissantes engendrent la création de véritables usines à gaz.

La non prise en compte des réalités remontées par les agents est en grande partie la cause de la situation de l'informatique à la DGFIP et l'inadéquation ressentie ou réelle de certains applicatifs ou missions.

De même, le processus de décision budgétaire ou d'évaluation sur chaque projet peut lourdement impacter des chantiers. L'outil de pilotage CORE ne reflète pas l'activité réelle des agents. L'absence de comptabilité analytique ne permet pas de donner des informations fiables et le peu de moyens à disposition peut être gaspillé...

La situation informatique à la DGFIP est plus que tendue. Dès lors, les sollicitations se font toujours plus importantes sur les agents.

Le SI fixe une date de mise en production et celle-ci sera tenue coûte que coûte. La pression sur les agents est énorme et la phase de test souvent bien bousculée, voire réduite à la portion congrue.

A l'inverse, certains projets sont brutalement ralentis voire mis de côté... Les agents doivent s'adapter continuellement.

## ...DES ANNONCES AMBITIEUSES

Sous le titre « Une DGFIP plus agile », la Cour des comptes prône la mise en place d'une « convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle ». Et sa deuxième recommandation est « accroître la capacité d'investissement de la DGFIP en matière de systèmes d'information dans le cadre de cette contractualisation en précisant le coût estimé et les gains attendus des projets informatiques ».

Ces demandes ne sont que l'écho de ce que réclame la Cfdt Finances publiques depuis 2011 dans un contexte de véritable dialogue social transparent et respectueux des agents.

Dans une relation avec le privé, le contrat fixe précisément les objectifs. S'il y a des demandes supplémentaires ou des retards dus à une



**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**  
— VOTEZ Cfdt —

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

**FINANCES.CFDT.FR**

information perfectible en amont, il faut payer ! Dans la sphère publique, il n'y a pas ce levier, d'où les dérives constatées parfois et qui conduisent à une pression accrue sur les agents et la hiérarchie intermédiaire, sans possibilité pour ces derniers de faire valoir le coût supplémentaire que cela représente. C'est bien cela que dénonce la CFDT ...

**La CFDT incrimine nombre de pratiques actuelles et demande un véritable pilotage de la politique informatique, tenant compte de la réalité des moyens humains et financiers.**

**De surcroît, les acteurs et les pratiques de conduites de projets négligent trop souvent la qualité vérifiée des applications au détriments des délais. De plus les compétences techniques de nombre de nos agents ne sont pas assez valorisées et employées au bon niveau, principalement dans les instances supérieures.**

**Dans la réalité l'application des méthodes agiles impose, pour être efficace, une conduite de projet dans laquelle les experts techniques seraient de façon continue contributeurs de la décision.**

**A défaut, les moyens engagés sont dilapidés et la montagne accouche d'une souris !**

**A la CFDT, notre culture syndicale ce ne sont pas les joutes verbales, c'est la recherche de solutions.**

## MAIS UNE RÉALITÉ TOUJOURS AUSSI CATASTROPHIQUE : LE BRICOLAGE

### LES ANNONCES

Le 11 juillet, le Ministre DARMANIN annonce en grande pompe, en direct sur les réseaux sociaux, la « sanctuarisation des crédits informatiques ».

Le 12 juillet, le Directeur Général, présent pour la matinée du CTR, reprend les propos et ajoute être toujours à la recherche d'autres crédits pour l'informatique. Rassurant...

Pour rappel, le 1er GT informatique de l'année a eu lieu le 1er février, après les reports sine die de ceux programmés au dernier quadrimestre 2017...

### LA RÉALITÉ

**Les DISI : symbole du décalage entre ambitions et moyens**

Début mai, le chef des services informatiques conviait les organisations syndicales à un nouveau GT le 16 mai.

Le principal sujet portait sur la « réorganisation du réseau des DiSI », autrement dit le changement de périmètre avec **7 DiSI restantes après réorganisation.**

D'une seule voix, les OS ont obtenu que le sujet soit évoqué en CTR en présence du DG et ont boycotté le GT.

Le but annoncé de la restructuration expliquée dans la fiche de présentation aux OS est un rapprochement du territoire des DiSI de celui des délégations du directeur général pour simplifier le contrôle de gestion... On est loin d'une stratégie informatique ambitieuse.

L'autre raison invoquée par le chef de service est une inadéquation entre le nombre d'établissements couverts par une DiSI et la structure hiérarchique importante qu'une direction implique (exemple avec la DiSI Nord qui n'a plus que 2 ES, impose malgré tout un DiSI et un AFIPA). La DG cherche aussi à rééquilibrer les directions informatiques entre elles.

Ce projet est-il une simple remise en cause de la cartographie des DiSI, comme voudrait le croire le Directeur général adjoint ?

### Projection à 7 DiSI



**Pour la CFDT, une question reste posée : quelle est la valeur ajoutée d'un tel projet, surtout face aux ambitions en matière informatique ?**

Devant les nombreuses réflexions et interrogations, les OS ont obtenu en séance que se tiennent des GT (dont le premier a eu lieu le 27 septembre) suivis d'un CTR de clôture avec avis à donner sur le sujet.

**Pour revenir à un climat serein dans la sphère informatique, il est indispensable que les agents sachent à quoi s'en tenir de leur avenir à court et moyen terme et non pas apprendre, au détour d'une fiche confidentielle présentée aux OS dans une réunion non programmée initialement, que tel ou tel périmètre va changer, que telle ou telle mission va partir ailleurs, ou autre surprise du même acabit.**

Pour la CFDT, il faut maintenant un préalable à toute discussion : c'est un bilan de l'existant. Enfin, l'incidence sur les personnels doit être étudié afin d'offrir la qualité de vie au travail attendue de tous les agents.

**Actualité : agilité quand tu nous tiens, après les hackatons, les EIG !** Il ne s'agit ici ni d'estimation indicative globale non plus d'événement indésirable grave. La DINSIC, via son bras Etalab, recrute une 3ème promotion d'entrepreneurs d'intérêt général.

L'administration recrute 32 experts numériques externes pour un CDD de 10 mois. Chacun aura un mentor, agent au sein du ministère d'accueil.

La 1ère promotion, recrutée en décembre 2016, comprenait 11 EIG ; les seconds, au nombre de 28, ont été engagés en mars 2017.

Le but affiché pour cette nouvelle promo : «faciliter les démarches des réfugiés, soutenir l'agriculture biologique, assurer une juste indemnisation des préjudices corporels, améliorer la prise en charge des maladies chroniques... des défis à dimension humaine et sociale pour améliorer la vie des citoyens.»

Quel programme !

Pourquoi donner tant de belles motivations à des recrues contractuelles ?

Pourquoi saper le moral des agents en les abreuvant de pilotages, statistiques, compte rendus de toutes sortes à produire, au lieu d'utiliser leurs potentiels ?